



Interview avec Karl Hummitzsch : développement positif de l'affaire de Reiner Füllmich grâce à United For Freedom



L'avocat Reiner Füllmich s'est particulièrement distingué pendant la période du Covid en dénonçant les crimes liés à cette pandémie. Depuis qu'il a été arrêté de manière perfide, il se trouve en prison bien qu'il soit un homme libre qui n'a pas été condamné juridiquement. L'organisation de défense des droits de l'homme United For Freedom (UFF) a obtenu son transfert d'une détention à l'isolement vers une prison « normale ». Mais la lutte pour sa liberté se poursuit et le directeur de la section allemande de l'UFF, Karl Hummitzsch, en est convaincu : on veut faire de Füllmich un exemple pour l'Allemagne et le monde entier.

Kla.TV :] Dans notre studio Kla.tv, j'accueille aujourd'hui Karl Hummitzsch. Vous êtes responsable de la section allemande de United for Freedom, l'organisation de défense des droits de l'homme, et vice-président de la commission d'éthique. Monsieur Hummitzsch, il y a 2 semaines, vous avez eu un entretien intéressant et très instructif avec le Dr Reiner Füllmich dans la prison de Bremervörde. C'est de cela que nous aimerions parler un peu aujourd'hui. Car c'était une conversation passionnante, si j'ai bien compris.

[M. Hummitzsch :] Je ne voudrais cependant pas oublier de mentionner qu'il était très heureux de voir un défenseur des droits de l'homme avec lui dans la prison. Nous nous sommes pris dans les bras tant nous étions enthousiastes. C'était une conversation très, très agréable, très experte, cela nous a fait plaisir à tous les deux.

[Kla.TV :] Je le pense vraiment. Nous avons déjà abordé le sujet des droits de l'homme, notamment en relation avec le Dr Reiner Füllmich, dans une interview. Revenons brièvement sur le Dr Reiner Füllmich. Il est avocat, inscrit au barreau tant en Allemagne qu'aux États-Unis. Il s'est particulièrement distingué pendant la période du Covid dans le dévoilement des crimes Covid, dans cette commission Covid où il était. Mais il avait également convoqué un grand jury aux États-Unis. Il a réuni 150 scientifiques, médecins et juristes experts en la matière. Ceux-ci avaient rédigé un acte d'accusation détaillant précisément ces crimes liés au Covid. Et puis, à la surprise générale, il a été inculpé. Quoi qu'il en soit, il a été accusé de détournement ou de malversation financière. Nous n'en parlerons pas maintenant. En tout cas, il a été comme emprisonné au Mexique. Comment cela s'est-il passé ? Avez-vous des informations à ce sujet ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus, Monsieur Hummitzsch ?

[M. Hummitzsch :] Oui, nous avons pu très bien discuter. Nous avions aussi du temps à disposition. Il a raconté comment il a été expulsé du Mexique, si on peut dire ça comme ça. Nous n'avons pas encore reçu de dossier complet. Je ne peux que me référer à ce qu'il a dit et aux éléments du dossier dont nous disposons à ce jour. Il aurait été attiré sous un prétexte

quelconque au consulat de Mexico après la disparition de ses passeports. Je ne peux pas dire que c'est exactement ce qui s'est passé, mais c'est ce qu'il a dit et c'est ce que nous savons d'après les dossiers. Je suppose que c'est exact. Il me l'a dit de manière très crédible. On lui a alors dit que les passeports étaient à tel endroit, où il devait aller les chercher. Et puis il y avait des passeports de remplacement, il devait les recevoir. Puis ils ont retrouvé les anciens passeports. Mais on a alors dit qu'ils n'étaient plus valables. C'est donc une histoire très étrange, dont je dis qu'elle n'a pas pu se dérouler correctement. C'était très sournois, à mon avis. C'est ainsi qu'il a été conduit à l'aéroport. Il s'est alors retrouvé dans une situation qu'il n'a pas tout de suite comprise. En effet, on l'a conduit dans un camp de migrants, un grand hall, tous des migrants. On a ainsi donné l'impression qu'on allait alors l'expulser tout simplement comme un migrant. Seulement, ça ne marche pas comme ça, parce que ça ne colle pas. Il n'a rien à se reprocher. À aucun moment. De plus, il est entré légalement sur le territoire. Il n'y avait donc absolument rien contre lui au Mexique pour l'expulser.

[Kla.TV :] Donc jusque-là, c'est louche. Et vous n'avez pas eu d'accès au dossier bien que vous l'ayez demandé et que cela vous aurait été accordé.

[M. Hummitzsch :] Il est ensuite arrivé en Allemagne. On l'a fait descendre par l'escalier, en passant devant le public. Et en bas, il a été arrêté directement par des policiers. Il a demandé à avoir accès au dossier pour savoir pourquoi il avait été arrêté. Cela ne lui a pas été accordé. Et à ce jour, nous n'avons toujours pas accès à l'intégralité du dossier. Il est donc illégal d'arrêter quelqu'un sans l'informer clairement. Et si c'est le cas, comme je l'ai dit, nous n'avons pas encore accès au dossier. Dans ce cas, ce serait contraire aux directives internationales.

[Kla.TV :] Lesquelles, par exemple ?

[M. Hummitzsch :] Par exemple, l'article 15 du RGPD, le règlement sur la protection des données. Ensuite, l'article 6 de la CEDH, c'est-à-dire la Commission européenne des droits de l'homme. Et les directives européennes 2012/13. Il existe donc des règles selon lesquelles on doit donner à quelqu'un une connaissance complète des raisons pour lesquelles il est arrêté. Et c'est précisément ce qui n'a pas été fait. C'est illégal, pour ne citer qu'un exemple. Il l'a d'ailleurs réclamé, comme il me l'a dit. Mais cela ne lui a pas été accordé.

[Kla.TV :] Pas du tout accordé ! Génial !! Et puis il a d'abord été incarcéré dans cette prison de Rosdorf, près de Kassel. Il y a été placé à l'isolement pendant un certain temps. C'est en effet une violation des droits de l'homme. C'est même de la torture blanche selon la Charte des Nations unies...

[M. Hummitzsch :] ... oui, les directives de l'ONU. Elles stipulent qu'on ne peut pas être détenu à l'isolement plus de 14 jours. Si ça va au-delà, ça raccourcit la vie. Il a donc été mis à l'isolement pendant six mois. Oui, et c'est la raison pour laquelle nous sommes alors intervenus.

[Kla.TV :] Vous, de United for Freedom, êtes intervenus. Qu'avez-vous fait concrètement ?

[M. Hummitzsch :] Nous avons d'abord observé brièvement le processus. Nous nous en

étions déjà occupés auparavant, dans la mesure du possible. Ensuite, nous avons discuté avec l'avocate en chef. Nous avons essayé de comprendre ce qui lui avait été fait. Comment il a été traité. Nous avons alors dit que nous allions nous saisir de l'affaire. Jusqu'à présent, il ne s'agissait que de questions juridiques et de paragraphes correspondants des deux côtés, c'est-à-dire du tribunal et de la défense. Mais nous abordons les questions de droits de l'homme de manière totalement différente. C'est ce que nous avons fait. Nous avons présenté un document de 30 pages aux avocats de Fuellmich. Les avocats ont remis notre rapport. En fin de compte, cela a conduit au succès. Il a ensuite été transféré dans une autre prison. C'est à Bremervörde, où je suis allé. Je dois dire, pour être juste, que notre intervention a vraiment porté ses fruits. Personnellement, il ne se plaint pas de la manière dont on le traite. Nous trouvons une situation carcérale normale, comme on peut l'imaginer. Donc pas sympa, mais pas les circonstances d'avant. Elles n'existent plus.

[Kla.TV :] Oui, merveilleux. Et nous avons même entendu le Dr Füllmich il y a quelques mois, si je me souviens bien, lors d'une manifestation. Un message audio de lui a été diffusé. Il s'est adressé aux manifestants, de manière très encourageante, très visionnaire. Cela m'a vraiment donné de l'espoir. Car il s'agit bien d'un enquêteur sur les crimes du Covid. Nous l'avons donc pratiquement revu, non seulement sur le banc des pénalités, mais aussi sur le terrain. Est-ce que ça continue ? Peut-on espérer qu'il pourra continuer à être actif ? Ou comment voyez-vous les choses ?

[M. Hummitzsch :] S'il s'agissait du droit, oui. Il continuerait à se déplacer librement. Il n'est pas encore condamné. Il n'est pas encore condamné. Il est théoriquement un homme libre.

[Kla.TV :] En effet.

[M. Hummitzsch :] Même si ses droits fondamentaux sont restreints en prison selon les méthodes habituelles. Même si ça semble être l'usage, on ne peut pas lui interdire ses droits fondamentaux. A savoir qu'il devrait pouvoir téléphoner. Il devrait aussi pouvoir communiquer avec l'extérieur. Quand il le souhaite. Il devrait pouvoir avoir son propre argent. En principe, il devrait donc pouvoir s'y déplacer librement comme une personne normale. Mais il n'en a pas le droit. Jusqu'à présent, il n'a pu communiquer avec l'extérieur que cette seule fois. Maintenant, ça lui est interdit. Nous ferons attention à ces choses. Nous y répondrons. Car ça ne peut pas rester en l'état. Léggalement, ce n'est pas admissible.

[Kla.TV :]

Donc, si j'ai bien compris, le Dr Füllmich n'est pas du tout condamné par la justice. Sa culpabilité n'est même pas prouvée. Donc, selon la présomption d'innocence, il serait un homme libre. Que fait-il alors en prison ?

[M. Hummitzsch :] Je dirais qu'il ne doit pas être autorisé à parler librement. C'est pourquoi il est détenu pour "risque de fuite". C'est ce qu'on lui reproche.

[Kla.TV :] Ah, c'est pour ça, à cause du risque de fuite, qu'il est incarcéré, officiellement. C'est la raison.

[M. Hummitzsch :] Oui, et puis nous avons regardé. Donc il n'y a rien à trouver. Il n'y a pas de preuve qu'il veuille s'enfuir, là, nous n'avons trouvé aucun indice jusqu'à présent. Mais comme je l'ai dit, nous n'avons pas encore un accès complet au dossier. C'est pourquoi cette

constatation est encore à prendre avec réserve. Mais nous ne voyons pas de risque de fuite dans le dossier. Il n'est pas fondé. On pourrait donc le laisser sortir. On pourrait tout à fait prévoir un bracelet électronique ou quelque chose comme ça. Si le tribunal le décide ainsi. Ces mesures sont tout à fait efficaces. Rien ne s'y opposerait donc. Nous allons réfléchir à cette question et l'illustrer par les articles correspondants. L'objectif est d'éliminer complètement le risque de fuite.

[Kla.TV :] Donc ça veut dire qu'avec le fameux bracelet électronique, il pourrait en fait être en liberté dès maintenant et passer Noël avec sa famille ?

[M. Hummitzsch :] En fait, c'est ce que je pensais quand je lui ai rendu visite. Car tout porte à croire que ce qui lui est fait ici n'est pas légal. Mais comme je l'ai dit, encore une fois, sous réserve. Nous n'avons vraiment pas toutes les informations. Il y a peut-être des raisons pour lesquelles ils le gardent en prison. Mais d'après ce que nous avons vu jusqu'à présent, il devrait pouvoir être avec sa femme pour Noël. Il n'y aurait aucune raison de le garder plus longtemps. Mais comme je l'ai dit, nous devons refaire le tour avec l'avocate maintenant. Nous allons demander avec elle l'accès complet au dossier. Je m'attends à ce que nous obtenions gain de cause. Nous sommes une organisation de défense des droits de l'homme. Cela signifie que nous sommes neutres, internationaux et que nous avons des droits correspondants. Jusqu'à présent, ceux-ci ne sont pas ancrés de cette manière dans le droit allemand. On les a certes aussi en Allemagne. Mais c'est une autre histoire quand l'Allemagne a ratifié certaines lois - internationales. Nous avons adhéré à de nombreuses choses et sommes tenus, depuis l'Allemagne, d'accepter ces choses. Et nous allons nous y référer.

[Kla.TV :] Ah oui, ce sont donc des dispositions internationales comme la Charte des Nations unies, comme on dit, et il y a des choses similaires qui sont aussi obligatoires pour l'Allemagne. C'est donc une bonne nouvelle. Cela signifie que dès que vous aurez accès à ce dossier, il se pourrait que le vent tourne en faveur de Reiner Füllmich dans un délai très court.

[M. Hummitzsch :] Du point de vue des droits de l'homme, nous partons du principe que c'est juridiquement possible. La question est de savoir comment réagit un tribunal allemand ? Comment les juges et les procureurs se comportent-ils ? Respectent-ils ce droit ? Il est déjà arrivé qu'on se demande si les procureurs et les juges respectent encore les lois allemandes. Disons que parfois on a l'impression que c'est appliqué avec beaucoup de souplesse. Nous avons assurément un avis sur la question. Mais c'est possible. Comme nous l'avons constaté, entre-temps le tribunal s'est montré correct avec lui en ce qui concerne son traitement en prison.prison. La direction de la prison s'est engagée en conséquence. Et ça a fonctionné. Je peux très bien imaginer qu'on continue à discuter sur cette base. Il peut donc tout à fait sortir, avec des bracelets électroniques et d'autres mesures qui seront ordonnées. Mais qu'il doive être en prison sans jugement, ça on ne peut pas l'imaginer. Ni la façon dont il a été traité. C'est-à-dire la maltraitance antérieure. Cela suffit. Sa discrimination aussi, la manière dont le public a été désinformé. C'est inhumain. C'est notre impression et c'est pourquoi nous nous sentons appelés à intervenir en tant qu'organisation de défense des droits de l'homme.

[Kla.TV :] D'accord. C'est ce qu'on a appelé à l'époque le "lawfare" (la guerre juridique). Cela signifie une forme de justice détournée à des fins politiques. Très pratique pour mettre hors d'état de nuire les dissidents, comme par exemple le lanceur d'alerte Reiner Füllmich. Tout

cela était très louche. Mais là, vous avez maintenant une bonne vision ou une bonne attente que cela puisse changer.

[M. Hummitzsch :] Oui, pas seulement ça. Je crois que le but n'est même pas de le retirer de la circulation. L'impression que j'ai eue lors des entretiens est qu'on veut, disons, en faire un exemple.

[Kla.TV :] Dans quelle mesure ?

[M. Hummitzsch :] Il est très connu en Allemagne. Il a fait beaucoup de travail de dévoilement avec des gens importants, qui sont honnêtes et sincères. Il a fait des recherches au mieux de ses connaissances avec de nombreux scientifiques et de nombreuses personnes qui s'y connaissent. Il a présenté tout cela avec son équipe. Il a fait de même au niveau international. C'est pourquoi il a une très forte, très bonne réputation là-bas aussi. Et je peux donc imaginer que l'objectif pourrait bien être de faire de lui un exemple. Tous ceux qui le connaissent doivent savoir : Hé, si tu te rebelles maintenant et qu'au fond tu fais du bon travail, ça peut t'arriver aussi. C'est l'impression que j'ai en regardant l'ensemble du tableau. Le cas Füllmich, donc, un exemple pour l'Allemagne et le monde.

[Kla.TV :] D'accord, très bien. Mais d'un autre côté, il y a aussi des gens et des organisations de défense des droits de l'homme comme United for Freedom qui portent un regard très sévère sur la question. Ils veillent à ce qu'il soit mis un terme à de tels abus de la justice. Et en ce sens, c'est aussi quelque chose de très encourageant. Et ça vaut aussi pour tous les autres acteurs de la lutte contre la criminalité. United for Freedom ne laisse personne se morfondre en prison, mais veille à ce que les gens obtiennent justice et qu'ils soient libérés. A condition qu'ils n'aient rien à se reprocher.

[M. Hummitzsch :] Vous le dites comme ça, mais je dois aussi dire en toute honnêteté que nous voyons les deux côtés. Il ne s'agit pas seulement de défendre les comportements erronés de la justice à l'égard des personnes. Mais si quelque chose est fait de façon raisonnable et correcte, nous le confirmons sans ambages. Et c'est pourquoi je tiens à dire ceci. La situation de Füllmich a été améliorée. Et maintenant, il est effectivement bien traité jusqu'à présent. Je l'ai vu de mes propres yeux. C'est la deuxième fois que j'y vais. La première fois, il était un peu instable sur ses jambes, surtout sur une jambe. Il était sans doute gêné. Je ne lui ai pas demandé. Mais je l'ai vu s'éloigner par derrière comme ça. Et cette fois, dernièrement, j'ai observé. Et là, il était tout à fait décontracté. Je dois dire que c'est l'impression que j'ai eue. Et c'est aussi ce qui ressortait de son comportement. Il est traité de manière tout à fait correcte. À l'exception des illégalités. Et c'est sur cela que je dois mettre le doigt. Comme je l'ai dit, il a des droits. Et ces droits sont réduits. Et c'est contre cela que nous agissons. Ce sont des questions juridiques dont on peut discuter. Et là, nous partons du principe qu'on présente les choses de manière raisonnable. Les arguments et les paragraphes des juges sont pour ainsi dire mis sur la table. Nous discuterons, nous dialoguerons. Même avec le ministère public ou les juges. Bien entendu, en collaboration avec la défense. J'imagine aisément que des solutions sont encore possibles dans ce domaine. On ne va donc pas le laisser mijoter là jusqu'à la fin des temps ou jusqu'au verdict final. Donc condamnation et choses pénales, comme je l'ai dit, je ne peux pas me prononcer à ce sujet. Mais sur le plan des droits de l'homme, il est nécessaire d'agir.

[Kla.TV :] Super. Oui, alors je suis impatient, nous sommes impatients, l'opinion publique mondiale est impatiente de savoir comment l'affaire Füllmich va évoluer, et aussi l'accès au dossier. Et quels seront les résultats. Nous resterons en contact, Monsieur Hummitzsch. Merci également pour les informations que vous nous avez fournies aujourd'hui.

[M. Hummitzsch :] Je remercie également Kla.TV de m'avoir donné l'occasion de rendre cela public. De montrer que nous faisons ici un travail très minutieux et très complexe. Et nous sommes écoutés. Merci beaucoup pour cet entretien.

de --

Sources :

United For Freedom - Organisation de défense des droits humains

<https://uff-org.com/our-projects/>

Cela pourrait aussi vous intéresser :

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ➔ ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- ➔ des choses peu entendues, du peuple pour le peuple...
- ➔ des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous !

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter : www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité :

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la presse du système, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet !

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence : [Licence Kla.TV standard](#)

Kla.TV produit toutes ses émissions bénévolement et sans but lucratif. La diffusion de nos produits par votre intermédiaire est notre seul salaire !
Pour en savoir plus : www.kla.tv/licence